

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 13 — — soir, Express.
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Une crise ministérielle vient de se produire à Lisbonne, à la suite d'un vote de la chambre des pairs.

Voici, d'après le *Journal du Commerce*, de Lisbonne, la liste des nouveaux ministres probables : Président du conseil, duc de Loulé; intérieur, Jose Bernardo de Siloa Cabral; justice, Alberto Moraes Carvalho; finances, Mathias de Carvalho; travaux publics, Belchior-Garcez; guerre et affaires étrangères, le général Francisco de Paula Lobo d'Avila; marine, Levi Maria Jordaô.

La reine d'Espagne vient de donner un noble exemple de désintéressement et de patriotisme, en abandonnant les trois quarts de son domaine privé pour être vendu au profit de la nation.

On mande de Madrid, le 20 février, soir :

Le maréchal Narvaez a communiqué à la chambre des députés un projet de loi relatif à l'abandon fait par la reine Isabelle de son patrimoine au profit de l'Etat.

Ce projet a été accueilli par de vifs applaudissements.

La chambre a nommé une députation pour aller remercier la reine. De nombreux députés se sont joints à la députation, qui a été reçue ce soir à six heures.

Sa Majesté a dit que, se considérant comme la mère des Espagnols, elle voulait être la première à se sacrifier pour la nation.

On écrit de Londres, le 20 février, au soir.

Chambre des lords. — Le baron Liveden appelle l'attention de la Chambre sur le rapport du colonel Jervois, qui prouve, de la façon la plus évidente, que le territoire canadien est complètement sans défense. L'orateur ne croit pas qu'on doive se fier aux dispositions conciliantes des Américains, comme on l'a fait entendre, il y a quelques jours, quand il y avait chance d'arrangement entre les parties belligérantes. Il dit que la paix et l'union de l'autre côté de l'Océan signifient guerre à l'Angleterre. Nous devons, ajoute-t-il, être prêts ou à retirer nos troupes et à laisser la défense de la colonie aux habitants, ou à prendre immédiatement des mesures pour mettre le territoire canadien en état de défense.

Le comte de Grey regrette vivement les doutes émis sur les dispositions conciliantes du gouvernement américain. Il annonce que le budget de cette année comprendra un crédit de 50,000 livres sterling pour l'amélioration des fortifications de Québec. Il propose que le gouvernement canadien fortifie Montréal et les points importants de l'Ouest. Il annonce, enfin, que la colonie a pris des mesures pour une conscription de 8,000 hommes de milice.

Lord Derby considère les aveux faits par le gouvernement dans le rapport Jervois comme une chose des plus humiliantes pour le pays dans un moment où la question de paix ou de guerre dépend, non pas des considérations calmes de deux gouvernements amis, mais des passions surexcitées des assemblées populaires dont les sentiments sont très-hostiles à l'Angleterre. Lord Derby tourne en ridicule

l'idée de demander au Parlement 50,000 livres sterling pour les fortifications de Québec, quand 200 mille livres au moins seraient nécessaires pour mettre cette place en état de défense.

Le comte Granville dit que la colonie se montrant préparée à contribuer en hommes et en argent à la défense du pays, le devoir de l'Angleterre est de l'aider par tous les moyens en son pouvoir.

Le comte Russell fait observer qu'il était impossible au gouvernement de présenter plus tôt des propositions pour la défense du Canada, par la raison que jusqu'à l'année dernière, la colonie avait refusé de prendre des mesures défensives.

Le duc de Somerset, répondant à lord Derby, dit que l'avis de la dénonciation de la convention relative aux lacs canadiens n'a été donné qu'au mois de novembre.

Le comte Grey soutient qu'il serait impossible de dépenser 200,000 livres sterling aux travaux de Québec dans une saison. C'est pour cela que le gouvernement demandera seulement 50,000 livres sterling cette année.

Lord Russell vient de publier une nouvelle édition de son *Histoire de la Constitution anglaise*. Dans les circonstances actuelles, cette publication a l'importance d'un événement politique, car on sait que les questions de réforme électorale sont aujourd'hui une des principales préoccupations des hommes politiques de l'Angleterre. Les opinions de lord Russell sont sans doute très-éloignées de celles de M. Gladstone, néanmoins, lord Russell ne repousse pas d'une manière absolue le suffrage

universel, et il reconnaît, au fond, le droit pour les ouvriers de participer aux élections législatives.

Une opinion, non moins considérable, exprimée par le noble lord, dans la nouvelle introduction de son livre, c'est celle qui, tout en reconnaissant la légitimité de la peine de mort, conteste l'utilité actuelle du dernier supplice, et conclut à son abolition.

Malgré tous les bruits mis en circulation sur des projets de pacification entre les Etats-Unis et le Sud, il ne paraît pas que les confédérés soient disposés à traiter de la paix sur la base de la reconstitution de l'Union. Voici, en effet, le texte d'une récente résolution du congrès de Richmond :

« Résolu que, d'après la constitution, le congrès seul a le droit de déclarer la guerre et que le président, avec l'avis et le consentement du sénat, a le droit de faire un traité de paix ;

» Résolu que toutes tentatives de faire la paix avec les Etats-Unis par l'action séparée des Etats formant la Confédération sont défendues par la constitution, en contravention avec la loi suprême du pays, et, par conséquent, révolutionnaires. »

Nous lisons dans une correspondance de New-York que, le 5 février, la nouvelle de la nomination du général Lee au grade de commandant en chef est arrivée au camp confédéré, à Pétersbourg, et qu'elle y a été accueillie avec le plus vif enthousiasme. Les troupes fédérales, étonnées par ces démonstrations bruyantes, ont ouvert une canonnade qui s'est

PROBLEME.

17

LA DETTE DE FAMILLE

GRANDEURS ET MISÈRES DU FOYER.

(Suite.)

Le prisonnier tomba assis comme si ses jambes ne pouvaient plus le soutenir.

— Mais tu es mon frère, Antoine, répondit-il d'une voix étouffée; tu n'es pas mon juge; tu me connais, tu sais que je ne suis pas coupable. Tuer un homme, moi! l'assassiner, moi! Oh! mais c'est de la folie! C'est-à-dire que, lorsque je songe à cette accusation, je crois faire un mauvais rêve; je me crois fou!

Et le malheureux se tordit les mains avec égarement.

— Est-ce bien vrai qu'on m'accuse, dis, Antoine? poursuivit-il. Est-ce bien vrai que tout cela n'est pas un cauchemar? que je suis éveillé, que je suis en prison, que tu es là, devant moi, pâle et triste?

— Cela est vrai, répondit Antoine.

— Oh! mais alors tu vas me délivrer! s'écria le prisonnier en se levant. Tu vas me faire sortir d'ici;

tu sais que je ne suis pas coupable, tu le dois! O frère! je t'en supplie, pas une heure, pas une minute de plus dans cet affreux cachot. Je m'y sens mourir. Emmène-moi!

Il s'élança de nouveau dans les bras de Bruno.

— Claude, tu ne pourras sortir d'ici que par la porte de la vérité, répondit Antoine avec émotion. Tu as pris le chemin qui conduit à la mort et au déshonneur; reviens sur tes pas, ou tu es perdu!

— Tu ne veux pas m'emmener?

— Je ne le pourrai que lorsque tu auras été déclaré innocent.

— Mais tu affirmes. On te croira, toi.

— Claude, il ne me suffira pas d'affirmer, il me faudra prouver. La loi est au-dessus de nous tous, Claude; ma parole n'a pas dans sa balance plus de poids que la tienne; des preuves, il faut des preuves. Allons, de la franchise, poursuivit-il avec bonté; ne te laisse pas égarer par les sentiments d'une fausse honte ou d'une fausse générosité. Pense à ton avenir perdu, à ton nom flétri; pense à ton vieux père et à ta mère que le mensonge tuerait aussi bien que toi; pense à Guillemette qui t'aime tant, et dont tu briserais la vie. La vérité, Claude, la vérité! Pourquoi allais-tu la nuit dans les montagnes? Comment et à

quelle époque as-tu donné ta casaque? Dis-moi tout cela, afin que je puisse te défendre et faire passer dans l'esprit des juges la conviction de ton innocence qui est dans mon cœur!

XVII. — LES SACRIFICES.

Après bien des instances et bien des prières, Bruno parvint à arracher aux lèvres du prisonnier les secrets de sa conduite :

Il allait dans la montagne pour voir Germaine à la fenêtre de la villa Chartrain, et causer avec elle, pendant que M. Chartrain, chasseur passionné, était à l'affût. Il dit à quel propos et dans quelles circonstances il avait donné sa casaque au bûcheron Nicaise.

— Mais, s'empressa-t-il d'ajouter, au nom du ciel, frère, que mes révélations ne compromettent pas Germaine! Elle est pure comme les aubes. Que son nom ne soit pas prononcé dans cette affaire. Son père est un homme très-dur et très-empporté; il la tuerait!

— Malheureux enfant! répondit Antoine, oublie-tu donc que tu es accusé d'un crime? Ne faut-il pas que tu te défendes?

— Quant à Nicaise, reprit Claude...

— Si Nicaise est coupable, tant pis pour lui! Lui, que j'ai sauvé, te perd, oh! ce serait horrible!...

Bruno sortit de cette entrevue un peu moins tourmenté. Il espérait disculper son jeune frère, en établissant ce qu'en termes judiciaires on appelle un *alibi*. Si l'on prouvait que Claude était allé chaque soir à la villa Chartrain, si d'un autre côté on démontrait que la casaque ne lui appartenait plus depuis longtemps, qu'il l'avait donnée au bûcheron, l'accusation tombait.

A quelques pas de la prison, Antoine rencontra Gustave. Il lui fit part de ses espérances.

— Le pauvre enfant n'a pas de bonheur, dit-il; sa générosité et sa discrétion ont tourné contre lui. Au lieu de lui valoir des louanges, elles lui ont attiré l'imputation d'un crime. Ses bienfaits l'ont mordu comme des serpents!

— Enfin, vous connaissez la vérité?

— Oui, et je le sauverai, répondit Bruno. Malheureusement, si pur qu'on soit, il reste toujours quelque chose de ces sortes d'accusations, ajouta-t-il avec tristesse.

C'était au chef-lieu du département, c'est-à-dire à Metz, que l'affaire devait être portée. Antoine prit toutes les mesures de salut que lui inspiraient les

prolongée jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Des lettres de Lima, datées du 13 janvier, disent qu'au moment du départ du steamer, on ignorait encore si les négociations ouvertes aux îles Chinchas par le général Vivanco avec l'amiral Pareja s'étaient terminées par la conclusion de la paix avec l'Espagne.

Le général Vivanco était, depuis le 3 janvier, aux îles Chinchas.

Les conditions que l'on supposait les plus probables et sur lesquelles, d'ailleurs, les négociateurs paraissaient disposés à s'entendre, étaient celles indiquées dans la circulaire de M. Llorente.

L'incertitude qui plane sur les résolutions prises au Pérou, au sujet de la paix ou de la guerre, explique le vote unanime du sénat espagnol relativement au ravitaillement de l'escadre du Pacifique. Le sénat, en effet, vient d'approuver, à l'unanimité, les conclusions de la commission, ainsi conçues :

« La mesure adoptée par le gouvernement de la reine pour assurer l'approvisionnement de l'escadre espagnole, a, par sa nature même, le caractère de l'urgente nécessité. Elle n'outrepasse aucunement les limites de la légalité, et, loin de causer du préjudice à l'Etat, elle a produit au contraire un résultat très-satisfaisant au double point de vue des intérêts publics et de la sécurité du pavillon national. »

L'ENCYCLIQUE DE MAZZINI.

On lit dans la France :

Le manifeste que vient de publier, sous forme de lettre à Pie IX, le grand agitateur italien, est une véritable encyclique. Mazzini s'y pose non-seulement en chef de parti, mais en chef de religion. Il ne veut pas seulement détruire la papauté, il aspire à la remplacer; il se considère comme le souverain pontife de l'avenir, et il formule longuement son *Credo* et celui des siens. Son symbole est connu; mais il n'est pas sans intérêt de citer un échantillon de ce catéchisme à l'usage de la révolution cosmopolite; c'est un mélange de radicalisme et de mysticisme où la négation se traduit en affirmation, et où le nouveau saint, le nouveau juste, le nouveau grand-prêtre élève sur les débris de toutes les religions positives les fondements du culte humanitaire :

« Nous croyons, dit Mazzini, que l'instinct du progrès mis en nous depuis le commencement de l'humanité, et devenu aujourd'hui la tendance de l'intelligence, est la seule révélation de Dieu sur les hommes, révélation continue et universelle; nous croyons qu'en vertu de cette révélation, l'humanité s'avance, d'époque en époque, de religion en religion, sur la voie de l'amélioration qui lui est assignée; nous croyons que quiconque prétend aujourd'hui concentrer en soi la révéla-

tion et s'imposer comme intermédiaire privilégié entre Dieu et les hommes, blasphème; nous croyons sainte l'autorité quand elle est consacrée par le génie et par la vertu, seul sacerdoce de l'avenir, lorsque, manifestée par la plus grande puissance du sacrifice, elle prêche le bien, et que, librement acceptée, elle y conduit visiblement; mais nous croyons un devoir de combattre et d'expulser du monde, comme fille du mensonge et mère de la tyrannie, toute autorité non revêtue de ces caractères, nous croyons que Dieu est Dieu et l'humanité son prophète. »

Voilà la foi politique et religieuse de celui qui déclare déchue la papauté, « fille du mensonge et mère de la tyrannie! » Ce n'est rien moins que la destruction du christianisme tout entier.

Tous les grands révolutionnaires ont eu de ces tendances mystiques, et Mazzini ne fait que reprendre en sous-main l'œuvre inaugurée dans les jours les plus sombres de la Révolution française; mais il assigne une plus grande part aux instincts religieux de l'humanité, et il prend au christianisme quelques-unes de ses idées et même son langage, pour en colorer le nouveau culte. Il espère ainsi frapper plus vivement les imaginations et les séduire plus facilement, en sa double qualité de réformateur religieux et de conspirateur politique.

Nous ne croyons pas que, dans un pays demeuré aussi foncièrement catholique que l'Italie, ces déclamations puissent produire un grand effet; mais on voit à quels excès et à quel abîme serait entraînée la péninsule, sous l'empire des passions antichrétiennes que fomente et entretient la révolution.

Nous croyons devoir donner l'indication complète des documents que contient le *Livre jaune* sur les affaires d'Italie et de Rome. On pourra mieux apprécier ainsi l'intérêt qui s'attache aux dépêches inédites.

1. Dépêche du 12 septembre 1864, adressée par le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Rome; elle expose les motifs qui ont déterminé le gouvernement français à ouvrir des négociations avec l'Italie.

2. Dépêche du 25 septembre également adressée à notre ambassadeur à Rome; elle annonce la signature de la convention du 15 septembre.

3. Dépêche datée du même jour au ministre de France à Turin sur cet acte.

4 et 5. Texte de la convention et protocole concernant la translation de la capitale italienne.

6. Dépêche à l'ambassadeur de France à Vienne, en date du 26 septembre; c'est une réponse aux observations présentées par l'Autriche sur la convention du 15 septembre.

7. Dépêche du 1^{er} octobre à l'ambassadeur de France à Rome, sur l'attitude du gouver-

nement pontifical, en présence des stipulations du 15 septembre.

8. Dépêche du 3 octobre au ministre de France à Turin, sur la clause relative au délai fixé pour le changement de capitale.

9. Déclaration signée le même jour par M. Drouyn de Lhuys et M. Nigra.

10. Dépêche du 11 octobre à l'ambassadeur de France à Rome; elle a trait, comme celle du 1^{er} octobre, aux dispositions de la cour romaine.

11. Dépêche du 18 octobre au ministre de France à Turin, sur le langage du général La Marmora, président du conseil.

12. Dépêche du 22 octobre à l'ambassadeur de France à Rome; elle approuve la réserve gardée par le gouvernement pontifical.

13. Dépêche du 28 octobre au ministre de France à Turin; elle fixe la portée des engagements pris par l'Italie, que la dépêche de M. Nigra du 15 septembre tendait à atténuer.

14. Dépêche du 3 octobre au ministre de France à Turin. Elle expose le résultat d'une convention de M. Drouyn de Lhuys avec M. Nigra, et contient les sept propositions interprétatives de la convention du 15 septembre.

15. Dépêche du 2 novembre au ministre de France à Turin sur le résultat des explications échangées en présence de l'Empereur, entre M. Drouyn de Lhuys et le ministre d'Italie.

16. Dépêche télégraphique de M. Nigra au général La Marmora.

17. Dépêche du 15 novembre au ministre de France à Turin sur le discours du général La Marmora.

18, 19 et 20. Dépêches du 27 décembre, du 7 janvier et du 8 février à l'ambassadeur de France à Rome, concernant la publication de l'encyclique et les lettres du nonce aux évêques d'Orléans et de Poitiers.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho Saumurois.

Paris, 21 février 1865.

Mon cher Directeur,

Nous en sommes, si je compte bien, au troisième hiver de cette année, et je sais des chroniqueurs folâtres, qui s'en vont rappelant un livre d'Arago, dans lequel le savant académicien cite une année où la gelée prit au mois de février, et se maintint pendant vingt-sept jours consécutifs. C'est encourageant!

Eh bien! soit; j'accepte les vingt-sept jours de gelée, mais, pour Dieu! qu'on nous délivre des bourrasques, des tourbillons de neige, du vent qui nous cueille nos chapeaux sur la tête, et qui les remplace par les tuyaux de cheminée tombant comme grêle sur le pavé. S'il faut, pour mériter un adoucissement de température, faire amende honorable à Mathieu de la Drôme, je suis prêt. Qu'on me traîne, pieds nus et la corde au cou, sur l'emplace-

ment où s'élèvera un jour la statue du grand prophète. Saint Mathieu de la Drôme, par donnez-nous!

Il faut croire que tout le monde ne maudisse pas à ce point la neige et le froid, car des armées de patineurs envahissent tous les étangs glacés, et ce nouveau genre de sport fait fureur. Les Champs-Élysées et le bois de Boulogne sont sillonnés de superbes traîneaux, dont les chevaux, magnifiquement caparaçonnés, font tinter leurs innombrables grelots. On se croirait en Moscovie.

Encore huit jours, et nous aurons entermé le carnaval. Aussi les fêtes, les bals, les raouls se multiplient. Demain, c'est le dernier grand bal des Tuileries; et quelques jours après on annonce plusieurs bals masqués dans le monde officiel, chez la princesse Mathilde, au ministère de la marine, etc. Le dernier bal de l'Hôtel-de-Ville a été très-brillant. Les dames rivalisaient comme d'habitude d'éclat, de diamants, de toilette; la mode des coiffures à la grecque semble donner à la société parisienne une physionomie toute particulière.

Entre tous ces bals, un seul laissera un souvenir dans l'esprit de tous ceux qui y ont assisté; c'est celui du prince Napoléon, dont on a beaucoup causé depuis quinze jours. Cette fête était surtout remarquable par son caractère extra-officiel, et par l'absence du costume de cour, qui est de rigueur aux Tuileries. La malignité parisienne s'est exercée aux dépens de M. Darimon, le seul député de Paris qui ait cru devoir exhiber ses mollets à cette circonstance. Cette fureur d'étiquette, chez l'ancien collaborateur de Proudhon, a fait sourire.

La première place, dans les préoccupations de la semaine, appartenait à l'ouverture de la session législative et au discours prononcé par l'Empereur. De tout ce discours, le seul trait qu'il nous appartienne de relever ici, c'est l'abolition de la contrainte par corps. Voilà un événement qui va apporter une grande perturbation dans les relations des fils de famille avec les usuriers, et mettre l'alarme dans le monde des prêteurs à la petite semaine.

Il y a un côté de la question qui ne paraît pas avoir éveillé jusqu'à présent beaucoup de sollicitudes: c'est l'avenir réservé aux gardes du commerce; l'intérêt qu'excitent ces honorables industriels ne s'est pas encore manifesté. En attendant, les détenus de Clichy ont illuminé toutes leurs fenêtres, après avoir lu le discours de l'Empereur, et ont témoigné leur allégresse par les plus bruyantes démonstrations.

Comment passer des détenus pour dettes à la Société des gens de Lettres? La transition est facile et se formule toute seule dans votre esprit. La république des lettres est en grande agitation. Au sein de la Société des gens de lettres, un groupe de novateurs hardis a levé

circonstances et sa connaissance des lois.

Mais il avait aussi les devoirs de ses fonctions à remplir. Il se rendit au tribunal. Il ne s'y était pas montré depuis l'incarcération de Claude dans la prison de la ville.

Le bruit de cette incarcération défrayait naturellement tous les entretiens. Au tribunal, comme partout, on en causait, on en faisait cent rapports.

Bruno, s'il eût eu l'esprit plus libre, aurait remarqué la préoccupation générale.

A son arrivée, avocats, clients, public, s'écartèrent de son passage avec un empressement inaccoutumé; tous les regards étaient fixés sur lui. Les chuchotements, les mots dits à l'oreille, la surprise, l'inquiétude, les demi-sourires, l'expression de l'intérêt ou de la pitié, tous les bons sentiments, tous les bons instincts se réfléchissaient sur les visages.

Il prit place sur le siège de la présidence. L'audience commença. Mais personne ne prêtait d'attention aux affaires courantes. Les pensées étaient ailleurs. Les avocats parlaient dans le vide, ou plutôt au milieu d'un bourdonnement continu. La salle était pleine de monde, et la foule, augmentant incessamment, se pressait vers l'estrade présidentielle, cu-

rieuse de voir. Bruno, pâle, roidi, glacé, ressemblait, sous sa robe magistrale, à ces statues grecques dont la tête était de marbre blanc et le corps de pierre noire. Sa prunelle immobile n'avait pas de regard.

Tout-à-coup il frissonna. Un bruit sourd, comme celui d'un soupir étouffé, avait frappé son oreille; ses yeux s'allumèrent. Il parcourut, d'un rapide coup-d'œil, les visages de l'auditoire, et parut surpris. Que se passait-il?

Il voulut faire taire les chuchotements. Mais une voix éplorée, partant du fond de la salle, s'écria :

— O Antoine! ne savez-vous pas que votre frère Claude est en prison? Voulez-vous me laisser mourir de chagrin?

C'était une voix de femme. C'était la voix de Madeleine.

Dans cette même enceinte, peu de jours auparavant, les cris de joie de Mathurin n'étaient pas arrivés jusqu'à lui. Au premier cri de douleur de sa mère, toutes ses fibres venaient de tressailler. Néanmoins, il s'imposa de rester sur son siège jusqu'à la fin de l'audience. Ni les affections ni les malheurs de la famille ne devaient lui faire négliger les devoirs du juge. Mais l'audience terminée, il se leva, et fendit les rangs des spectateurs, emporté comme

malgré lui. Madeleine, Guillemette et Mathurin s'élançèrent dans ses bras.

Les assistants s'éloignèrent discrètement. En ce moment, il n'était pas un cœur qui ne fût attendri, pas une paupière qui ne fût humide.

Antoine sortit de l'audience. Il emmena chez lui ses pauvres parents.

Quel changement!

Le mois précédent avait eu lieu la cérémonie de son installation, et cette même foule l'avait admiré et envié; aujourd'hui, elle en avait compassion.

Dès le soir, Antoine partit à la recherche du bûcheron Nicaise; il devait aussi aller trouver M. Chartrain, le père de Germaine.

Avant son départ, il s'était efforcé de rassurer les vieillards et Guillemette sur l'issue de l'affaire, de leur communiquer sa confiance.

Il revint huit jours après, consterné, découragé. Nicaise avait en effet quitté le pays depuis longtemps. On ne savait pas où il était allé. M. Chartrain et Germaine avaient également disparu; la villa n'avait plus d'habitants.

Bruno s'était informé de tous côtés. Il avait parcouru les villages et les hameaux des alentours. Courses inutiles, peines perdues! Personne n'avait

pu lui donner de renseignements au sujet du bûcheron et des bêtes de la montagne, ni lui fournir le plus léger indice sur la direction qu'ils avaient prise.

Il était anéanti! Tous les éléments de la défense de Claude lui échappaient.

Alors il écrivit à M. Delaroche une lettre conçue en ces termes :

« Monsieur, » J'espérais conjurer le malheur qui frappe ma famille, je ne l'espère plus. Il semble que la fatalité soit devenue intelligente pour nous perdre; qu'un complot ait été formé pour détruire les preuves de l'innocence de mon pauvre frère, pour empêcher les témoignages qui le disculperaient de se produire un jour. J'ignore quelle destinée nous est réservée, mais je tremble en y songeant.

« Monsieur, je connais la générosité de votre cœur; je sais que, quoi qu'il arrive, vous nous conserverez votre estime. Forcé que je suis d'abandonner mes plus chères espérances, elle sera mon seul bien... Je vous rends votre promesse... Tant que j'ai cru pouvoir donner à votre charmante fille le bonheur et la considération d'un nom respecté, j'ai gardée. Mais aujourd'hui que mon ciel se cour-

l'étendard de la révolution; mécontents de la façon dont cette Société est administrée, ils se proposent d'en renouveler l'organisation, de faire appel à tous les écrivains français qui sont aujourd'hui en dehors de la Société, et de créer une banque de crédit littéraire. Une réunion très-nombreuse de dissidents a porté dimanche, pour remplacer les neuf membres sortants du comité, MM. C. Caragnel, Champfleury, Barthélemy Maurice, Paul Meurice, Gourdon de Genouillac, Félix Mornand, Alfred Michiels, Ch. de Mouy, P. Zaccane.

Quatre de ces dissidents ont été élus; ce sont MM. Champfleury, Paul Meurice, Félix Mornand et Alfred Michiels. Les autres membres réélus et appartenant à la majorité sont: MM. Henri Celliez, Paul Féval, Ch. Deslys, le baron Taylor, Charles Monselet.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

C'est mardi qu'a eu lieu, dans les bureaux du Sénat et du Corps-Législatif, la nomination des membres de la commission de l'adresse.

On sait que, dans leur dernière réunion chez M. Marie, les députés de l'opposition ont institué une commission pour rédiger les amendements de l'adresse. Ils ont décidé, en outre, après une longue discussion, qu'ils négligeraient, dans la limite du possible, toutes les questions de politique étrangère, pour concentrer leur attention et celle de la Chambre sur les questions de réformes intérieures.

MM. Thiers, Berryer et Lanjuinais assistaient à cette réunion, et c'est ce qui explique le bruit d'après lequel M. Thiers aurait renoncé à prendre la parole sur la convention; mais nous avons toute raison de croire que ce bruit n'a rien de fondé.

Le *Courrier de Marseille*, du 19 février, signale l'arrivée dans cette ville de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Il signale aussi le passage du général Mac Clellan, qui se rend à Nice.

On annonce que l'évêque catholique anglais Cleffard de Clifton va recevoir le chapeau de cardinal, et que l'évêque Errington sera appelé au siège de Westminster, laissé vacant par la mort du cardinal Wiseman.

L'industrie anglaise va créer une fabrique de produits chimiques sur l'emplacement de Sodome et Gomorrhe.

L'objet de la compagnie qui vient de s'organiser à Londres est l'extraction du bromide de la mer Morte.

Chronique Locale.

Lundi dernier, trois marinières de Chenette-les-Tuffeaux, les nommés Péteiteau,

Soyer et Brazille, remontaient la Loire dans une barque halée par un train de bateaux; arrivés aux Bouches-Thouet, ils crièrent à leurs camarades de lâcher le cordage, ils voulaient entrer dans le Thouet. Au moment où la barque fut détachée, par on ne sait quelle cause, elle sombra, entraînant dans l'eau les trois marinières. Deux ont été assez heureux pour se retirer, quant au troisième, le sieur Brazille, dit Martineau, il a disparu et s'est noyé. Son corps n'a pas encore été retrouvé.

On lit dans l'*Intérêt public*, journal de Cholet, les sages réflexions suivantes:

« Il nous est arrivé maintes fois d'entendre le petit commerce local se plaindre de la préférence qu'on est généralement disposé à donner aux produits et à la main-d'œuvre étrangers.

« Ces plaintes sont-elles fondées?... Elles le sont en partie, répondrons-nous.

« Le marchand, le fabricant, l'ouvrier de la ville, a plus d'intérêt que le fournisseur éloigné à satisfaire complètement un acheteur, car il fonde toutes ses espérances de gain sur la confiance qu'il inspirera et qu'il entretiendra de tous ses efforts. Il tire les marchandises premières ou déjà préparées des mêmes mains que le fournisseur de la ville qu'on lui préfère, il peut donc donner au même prix, tenir plus à la qualité, mieux surveiller la livraison. A confection égale, à prix égaux et même un peu supérieurs, ne doit-on pas encore préférer le fournisseur du pays?

« N'est-ce pas en outre appauvrir une localité que de la priver du roulement de numéraire que nos besoins incessants font naître? On trouverait peut-être dans cet état de chose une solution à l'augmentation continuelle de la gêne dans les petites localités, gêne produite en partie par cette fatale manie de ne prendre dans le pays que les objets indispensables sur le champ.

« Il s'ensuit que les marchands ne s'approvisionnent que d'articles d'une vente certaine, et quand un acheteur veut avoir quelque fantaisie qu'il ne peut obtenir immédiatement, il n'hésite pas à crier bien fort qu'on ne saurait trouver quoi que ce soit. C'est là une injustice trop flagrante pour essayer de la combattre par la discussion: chacun peut en faire justice soi-même.

« En vous approvisionnant exclusivement dans la localité, vos donnez à vos fournisseurs le moyen de s'assortir plus grandement, et aurez l'avantage de pouvoir vous procurer, au moment même où vous en sentirez l'urgence, tel ou tel produit; car, sachez-le bien, le marchand prudent ne garnit son magasin que d'articles d'un placement sûr, et si la vente prenait un nouveau développement, il s'empresserait de faire face aux demandes des consommateurs.

« Ainsi, si dans notre localité et dans beau-

coup d'autres de notre arrondissement nous ne trouvons pas ce que l'on rencontre dans les grands centres, c'est à nous-mêmes que nous devons nous en prendre. On crie à la centralisation, au monopole, et on ne s'aperçoit pas que cette centralisation, ce monopole, ne sont que le résultat de notre propre volonté.

« Il suffirait de quelques initiatives importantes pour donner l'élan et favoriser le petit commerce et la production du pays.

« Alors les industries qui font défaut ne tarderaient pas à se créer, tout le monde trouverait son avantage dans ce changement de raisonnement.

« Le propriétaire par l'occupation certaine de sa maison; le cultivateur dans l'économie plus facile de ses denrées; le rentier dans le choix de ses dépenses; le commerçant, l'industriel dans l'augmentation de son débit; l'artisan dans une occupation plus certaine et alors plus rémunératrice; la ville enfin dans l'accroissement de son octroi et par contre de ses ressources.

« Comme vous le voyez, tout ici-bas s'enchaîne, et les choses les plus minimes en apparence sont quelquefois les plus grandes dans leurs effets. Nous pourrions soulager bien des infortunes sans bourse délier et garder pour notre cité le bien-être que nous allons porter ailleurs, où l'on n'a pas la reconnaissance qu'on recueillerait dans la localité.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Vienne, 21 février. — La commission financière a résolu de retrancher 2,590,000 florins sur le budget de la guerre et de la marine.

Berlin, 21 février. — On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*:

« Le vote de la Diète reconnaissant le droit du duc d'Augustenbourg et repoussant les prétentions de la Prusse, serait un appel à la force. La question des duchés ne peut avoir une issue favorable au duc d'Augustenbourg que par la voie d'une entente avec la Prusse et l'Autriche.

« La tentative faite pour transformer les négociations avec les possesseurs des duchés en procédure fédérale ne peut que faire dévier la question. »

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

AVIS AUX BANQUIERS ET COMMERÇANTS.

M. Lenoir, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 55, à Paris, offre à MM. les Banquiers et Commerçants des valeurs à l'encaissement sur Paris (billets à ordre ou traites), moyennant une commission fixe de un pour cent.

Toute demande doit être accompagnée: 1° du montant de la commission, en billets de banque, mandat à vue sur Paris, ou timbres-poste, ou de l'autorisation d'envoyer les va-

leurs contre remboursement de la commission; 2° de l'engagement de rembourser les valeurs après paiement.

Quelle que soit l'importance des demandes, il y est satisfait immédiatement (*Affranchir*).

Recouvrements sur Paris. — Commission, 1/2 0/0. (58)

BULLETIN FINANCIER.

La rente 3 0/0 a été recherchée cette semaine; c'est, en effet, la valeur qui attire en ce moment l'attention des capitaux; elle détache le 15 mars un coupon de 75 centimes; et ses cours actuels correspondent à une situation qui n'est plus celle que vient de nous montrer le discours du 15 février.

Le Lyon est tenu à 950, le Midi est fermé à 580, le Nord à 4,015, l'Est à 548-75. Les chemins étrangers n'ont que des variations qui méritent à peine d'être signalées. Les valeurs qui se négocient au comptant, principalement les obligations, les actions des sociétés de Crédit, sont recherchées. On demande d'une manière suivie les nouvelles obligations coloniales à 272 50. Le Crédit mobilier a eu plus d'élasticité qu'à l'ordinaire, et a atteint le prix de 977-50, pour retomber à 962-50.

Le marché industriel est calme. La Société des soufres de Sicile vient de clore son émission à Paris, dans des conditions excellentes et avoir un plein succès. Le monde financier a accueilli, avec la curiosité qu'excite l'inconnu, les annonces d'une Société générale d'entrepôt, de consignation et de magasinage, qui a inauguré un procédé de réclame entièrement nouveau.

Cette Société n'a imaginé rien de mieux, pour fixer l'attention rebelle des capitalistes, que de se prévaloir du suffrage des bulletins financiers des journaux du soir. Or, ceux-ci, sauf l'*Opinion nationale*, n'en avaient pas dit un trait mot. Le langage qu'on a voulu leur prêter indique combien leur silence a été prudent.

On a récemment admis à la cote du parquet les actions du chemin de fer de Savone à Turin. Cette ligne intéressante, qui relie le rivage méditerranéen aux pays transalpins, a été arrêtée dans son essor par des difficultés qui vont cesser bientôt. Il est question d'une garantie d'intérêt de 6 0/0 qui lui serait accordée par le gouvernement italien.

Nous appelons l'attention sur le placement avantageux qui s'offre en ce moment au public sous les auspices du Comptoir industriel (27, rue de Grammont). Ce Comptoir vend et achète au comptant des obligations de 500 fr., remboursables à trois mois de vue, et munies de coupons trimestriels de 10 fr. Ces obligations sont représentées: 1° par un cinquième d'obligations communales (du Crédit foncier) avec jouissance des lots pour le porteur; 2° par des valeurs à échéances fixes, reports, bons du Trésor de divers Etats de l'Europe, etc.

Le prix du jour, achat ou vente, est indiqué dans un tableau au dos de l'obligation. Prix, le 12 février, 308-05; détachement des coupons, les 1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre, 1^{er} décembre. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

que mon avenir se brise, que le deuil et la désolation entrent dans ma famille, j'y renonce. Ce n'est pas au moment de la tempête que l'on retient près de soi ceux que l'on aime. Que Gustave se détache aussi de ma chère Guillemette. Nous sommes malheureux, et le malheur est contagieux.

« Oubliez-nous. Adieu!

« Votre ami jusqu'au dernier jour,
» ANTOINE BRUNO. »

Cette lettre du désespoir fut envoyée à M. Delaroche.

De la plume qui lui avait servi à la tracer, Antoine écrivit immédiatement, et adressa au ministre sa démission des fonctions de président du tribunal.

— Et maintenant, dit-il après avoir accompli ces sacrifices, et maintenant tâchons de sauver mon pauvre Claude!

XVIII. — CONDAMNÉ.

Bruno s'était dépouillé de ses fonctions présidentielles et de ses espérances d'amour, comme le sauveteur se dépouille de ses bijoux les plus précieux au moment de plonger au secours du naufragé, menacé de périr. Libre de préoccupations étrangères, il pouvait se consacrer tout entier au salut de Claude.

Mathurin, Madeleine et Guillemette, rassurés par ses paroles, comptaient revoir bientôt le malheureux enfant; ils ne s'inquiétaient pas trop de son sort.

Cependant à Rize, il y avait eu grand émoi. L'oncle Nicolas avait fulminé à l'adresse du destin une magnifique tirade digne d'Oreste en ses fureurs; le cousin Gaillard avait tiré à bout portant ses plus virulentes épigrammes contre les ennemis de la maison Bruno; Pierre, consterné du malheur de son jeune frère, s'était reproché d'en être la cause; il avait voulu s'accuser et prendre sa place. Il n'était pas jusqu'à la tante Gertrude qui ne se fût révoltée à la nouvelle de ce malheur, protestant hautement de l'innocence de Claude.

Un matin, Antoine vit entrer chez lui le maître d'école, accompagné de Gertrude et de Gaillard. Ils saluèrent et embrassèrent Madeleine, Guillemette et Mathurin.

— Mon neveu, dit ensuite l'oncle Nicolas, nous avons entendu le cri de la famille en danger, et nous venons mettre à son service nos bras et nos intelligences!

— Merci, mes chers parents, répondit Antoine. Aussi bien nous devons réunir nos efforts, car le

danger est sérieux. Il s'agit de sauver un innocent, et nous avons contre nous toutes les mauvaises chances du sort.

— Le sort? J'en étais sûr! s'écria le lyrique maître d'école.

Et il se mit à maudire de nouveau le sort d'un ton tragique.

— Moi, j'étais sûr que Claude était innocent, dit Gertrude.

— Certes, dit Gaillard, mais il s'agit de trouver les coupables.

— N'égareons pas nos efforts, dit Bruno. Attachons-nous à prouver l'innocence de Claude.

— L'innocence de Claude ne sera-t-elle pas prouvée du moment où nous démasquerons les auteurs de l'assassinat? demanda l'épicier.

— Sans doute.

— Eh bien! moi, je vote pour Pillou, Nathan et Malot, les plus artificieux brigands dont le diable ait doté notre belle France.

Au nom de l'usurier et de ses compères, Antoine tressaillit. Il n'y avait pas songé. Pillou avait une de ces réputations, ou plutôt de ces conduites qui permettent toutes les conjectures. On ne pouvait guère le calomnier, même en l'accusant d'un crime. Néan-

moins, à l'appui de l'accusation, on devait fournir des preuves.

— Ceci est grave, dit Antoine au cousin Gaillard. Avez-vous des indices?

— Des indices? Plus qu'il n'en faudrait pour les faire condamner.

— Lesquels?

— Leurs yeux louches, leurs ongles crochus, leurs mâchoires de loup.

— Cela ne suffit pas.

— Et le mystère de leurs métiers, leurs absences, leurs prétendues parties de chasse dans les montagnes, comptez-vous cela pour rien?

— Le fait est, dit l'oncle Nicolas, que tout cela n'est pas clair.

— Il faut les surveiller, dit Bruno. Je vais, de mon côté, diriger sur eux l'attention de la justice.

— Laissez-moi faire, répondit Gaillard. Je suis un peu chasseur aussi, moi; je vais rabattre le gibier.

— Faites. Mais il ne serait pas moins important, reprit Antoine, de découvrir M. Chartrain et le bûcheron Nicaise.

(La suite au prochain numéro).

ALBUM DU GRAND JOURNAL

300 MAGNIFIQUES GRAVURES DES MEILLEURS ARTISTES

Ce superbe Keepseake, in-folio, de 150 pages, imprimé avec luxe sur très-beau papier, est vendu, BROCHÉ, en librairie, au prix de 40 francs, et donné, CARTONNÉ, à titre de prime, pour 8 francs, à tout abonné du GRAND JOURNAL. — 10 francs pour le recevoir franco par les Messageries.

Rédacteur en chef, **Albéric Second**. — Directeur, **H. de Villemessant**. — Administrateur, **Dollingen**.

LE GRAND JOURNAL paraît tous les Dimanches. — DÉPARTEMENTS : un an, 14 fr. ; — six mois, 7 fr. ; — trois mois, 4 fr. — Les mandats à l'ordre de M. DE VILMESSANT, rue Rossini, 5, à Paris.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

A VENDRE

Aux enchères publiques,

A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,

Le samedi 25 mars 1865, à midi,

1° UNE GRANDE

ET

BELLE MAISON

De construction récente,

Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 6 et 8,

Composée au rez-de-chaussée de vastes magasins, aujourd'hui occupés par M. Gaborit, marchand de nouveautés, d'un entre-sol, d'un premier et d'un second étage, greniers sur le tout; caves voûtées, cour et servitudes.

Mise à prix..... 55,000 fr.

2° UNE AUTRE MAISON

Située à Saumur,

Rue de l'Hôtel-de-Ville,

Divisée en deux magasins, dont l'un est occupé par M. Legrand, épicer, et l'autre par M^{lle} Renault, marchande de lingerie; cette maison a deux étages au dessus du rez-de-chaussée, et des greniers, cour, caves, caveaux, servitudes.

Mise à prix..... 15,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8 ;

2° A M. NUSSARD-GUBERT, négociant, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, n° 8, qui fera visiter les biens à vendre.

Pour insertion sommaire, (89) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.

INTERDICTION.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le seize février mil huit cent soixante-cinq,

A la requête de M. René Maupoint, propriétaire, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Bilange,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur,

Contre M^{lle} Virginie Maupoint, veuve de M. Pierre Poisson, boucher en son vivant, demeurant à Saumur, rue de l'Hôtel-de-Ville; cette dame actuellement à l'hospice des Récollets, de Doué-la-Fontaine;

Le dit jugement rendu par défaut et enregistré;

Il résulte que ladite dame Poisson a été interdite de l'administration de sa personne et de ses biens.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le vingt-un février mil huit cent soixante-cinq, (90) BEAUREPAIRE.

A LOUER

APPARTEMENT complet au 1^{er} étage, rue de la Tonnelles.

S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Samedi 25 février 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères de TROIS CARRIOLES pour le roulage, UN CAMION et plusieurs HARNAIS de chevaux, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS.

La vente du MOBILIER, au château de Launay, continue tous les jours, à midi, pour les meubles, literie et autres objets. (92)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER MAISON

Présentement,

Rue Beaufrepaire, occupée par M. le commandant DE BONNE. (50)

M^e HERBAULT, notaire à Loudun, demande UN MAITRE CLERC.

PETITE MAISON

Donnant sur le Champ-de-Foire,

A VENDRE

OU A LOUER

S'adresser à M. le capitaine SOULAS, ou à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare. (54)

A CÉDER

DE SUITE,

UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ,

Dans un très-bon quartier de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

M. CHEROUZE,

Rue d'Orléans, 54,

A l'honneur de prévenir le commerce de Saumur, qu'à dater de ce jour, il entre en correspondance, pour le transport de la messagerie et des finances, avec la Compagnie générale de messageries A. Kellermann et C^e, rue du Bouloi, 22, à Paris.

La Compagnie générale de messageries A. Kellermann et C^e a l'honneur de prévenir le commerce de Saumur qu'elle cesse, dès ce jour, toutes relations avec M. CHARIER, pour le transport de sa messagerie et de ses finances, et qu'elle a pour nouveau correspondant M. CHEROUZE, rue d'Orléans, 54. (84)

E. MILON,

Libraire-Éditeur, à Saumur,

Seul représentant du *Petit-Journal*, du *Journal illustré*, des *Journaux Politique et Littéraire* et du *Moniteur du soir*, donne avis qu'on trouve dans sa maison toutes les publications illustrées; la fourniture de bureaux, ordinaire et de luxe; les cartes à jouer de toutes sortes; ainsi que les plumes inoxydables Humboldt et celles électro-métallurgiques, de Violet. (86)

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Vient de paraître,
Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,
IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'École de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

VIENT DE PARAITRE,

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN 12 CHARPENTIER,

Prix : 4 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 21 FÉVRIER. | | | BOURSE DU 22 FÉVRIER. | | |
|---|-----------------------|---------|---------|-----------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 67 35 | » | » | 67 35 | » | » |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 95 75 | » | » | 96 » | » | 25 » |
| Obligations du Trésor. | 443 75 | 1 25 | » | 442 50 | » | 1 25 |
| Banque de France. | 3500 » | » | » | 3490 » | » | 10 » |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1270 » | » | » | 1270 » | » | » |
| Crédit Foncier colonial. | » | » | » | » | » | » |
| Crédit Agricole. | » | » | » | » | » | » |
| Crédit industriel. | 750 » | 2 50 | » | » | » | » |
| Crédit Mobilier. | 937 50 | » | 26 25 | 905 » | » | 32 50 |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 927 50 | » | » | 920 » | » | 7 50 |
| Orléans (estampillé). | 926 25 | » | 3 75 | 922 50 | » | 3 75 |
| Orléans, nouveau. | 850 » | » | 2 50 | 845 » | » | 5 » |
| Nord (actions anciennes). | 1012 50 | » | 2 50 | 1015 » | 2 50 | » |
| Est. | 515 » | » | 2 50 | 516 25 | 1 25 | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 942 50 | » | 6 25 | 942 50 | » | » |
| Lyon nouveau. | » | » | » | » | » | » |
| Midi. | 577 50 | » | 2 50 | 575 » | » | 2 50 |
| Ouest. | 540 » | 1 25 | » | 540 » | » | » |
| C ^e Parisienne du Gaz. | 1810 » | » | 10 » | 1800 » | » | 10 » |
| Canal de Suez. | 440 » | » | 13 75 | 440 » | » | » |
| Transatlantiques. | 525 » | » | 8 75 | 521 » | » | 3 75 |
| Emprunt italien 5 0/0. | 64 70 | » | 40 » | 65 » | » | 30 » |
| Autrichiens. | 443 75 | 1 25 | » | 440 » | » | 3 75 |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 545 » | » | 2 50 | 546 25 | 1 25 | » |
| Victor-Emmanuel. | 308 75 | » | » | 306 25 | » | 2 50 |
| Russes. | » | » | » | » | » | » |
| Romains. | 277 50 | » | 5 » | 278 75 | 1 25 | » |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 570 » | » | 15 » | 571 25 | 1 25 | » |
| Saragosse. | 396 25 | » | 5 » | 395 » | » | 1 25 |
| Séville-Xérès-Séville. | 245 » | » | 7 50 | 245 » | » | » |
| Portugais. | 260 » | » | 2 50 | 255 » | » | 5 » |
| OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr. | | | | | | |
| Nord. | 367 50 | » | » | 310 » | » | » |
| Orléans. | 293 75 | » | » | 295 » | » | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 291 25 | » | » | 291 25 | » | » |
| Ouest. | 291 25 | » | » | 291 25 | » | » |
| Midi. | 291 25 | » | » | 290 » | » | » |
| Est. | 293 75 | » | » | 293 75 | » | » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.